الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

وزارة الاتصال

المؤسسة العمومية للإذاعة المسموعة
Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore

Direction des Moyens Généraux.

N° :...54...../SDAGS/DMG/2020. *Alger le ;.....16 JAN. 2020*

LETTRE DE CONSULTATION

Procédure *: Consultation pour présentation d'une offre (projet de convention)*

Objet *:* maintenance préventive et corrective des extincteurs.

Dans le cadre de la consultation citée en objet, la Radio Algérienne vous demande de bien vouloir lui transmettre votre meilleure offre de prix et délais de réalisations pour la prestation suivante :

Maintenance préventive et corrective des extincteurs du siège de la Radio Algérienne et de ses annexes ainsi que les extincteurs appartenant aux véhicules de la Radio Algérienne.

Localisation des prestations :

- *Siege de la Radio Algérienne- Centre de Kouba- Centre Médico-social (Alger centre)- Musée (Zabana- Alger)- villa des glycines (Alger) – centre villa des arbres (El Mouradia- Alger)- centre de Delly Brahim – centre des eucalyptus.*

Nature de Prestation :

1- ***Maintenance préventive :*** au titre de la maintenance préventive, de charge et de ses éléments fonctionnels suivant la réglementation en vigueur, les normes et les règles de la profession.

- Le pesage des cartouches de CO2.
- Le pesage des extincteurs à neige carbonique.
- Le contrôle de la goupille de sécurité.
- Le contrôle du plombage de sécurité.
- Le contrôle du couplage précis des éléments vissés.
- L'examen du revêtement intérieur, extérieur et des éléments de percussion.
- La fixation des extincteurs demeurés à terre.
- La mise en place et la rédaction « VERIFIE » avec la date et l'étiquette de contrôle.
- Le nettoyage de la zone d'intervention si nécessaire.
- Toute autre prestation ou fourniture qu'il jugera nécessaire à la bonne exécution de la maintenance préventive des extincteurs.

- **Prescription particulière pour les extincteurs à eau**
  - Nettoyage et démontage.
  - Contrôle de joint d'étanchéité.
  - Contrôle de flexible.
  - Graissage de percuteur.
  - Vérification du tube plongeur, du filtre de pomme et du tuyau de la gâchette.
  - Rinçage.
  - Vérification d'absence de corrosion dans la cuve.
  - Plombage de l'appareil.
  - La mise en place et la rédaction « VERIFIE » avec la date et l'étiquette de contrôle.

- **Prescription particulière pour les extincteurs à poudre :**

  - Nettoyage et démontage.
  - Contrôle du joint d'étanchéité.
  - Contrôle de flexible.
  - Graissage du percuteur.
  - Vérification du tube plongeur et du tube répartiteur.
  - Brassage de la poudre (contrôle du poids) ou remplacement si nécessaire.
  - Plombage de l'appareil.
  - La mise en place et la rédaction « VERIFIE » avec la date et l'étiquette de contrôle.

- **Prescription particulière pour les extincteurs à neige carbonique :**

  - Nettoyage et démontage.
  - Contrôle du serrage du tromblon et de son joint.
  - Contrôle de la charge.
  - Plombage de l'appareil.
  - Mise en place de la rédaction « VERIFIE » avec la date et l'étiquette de contrôle.

2- Maintenance corrective :

Au titre de la maintenance corrective en entend :

- La recharge des extincteurs avec la mise en place de la rédaction « RECHARGE » avec la date sur l'étiquette de contrôle.
- Tout changement de pièces nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil.
- Pour les pièces ne figurant pas à l'annexe n° ...., le prestataire proposera à la Radio Algérienne son devis pour approbation.
- Les caractéristiques techniques des pièces de rechange sont celles préconisées par le constructeur.

3- Remise en état :

La remise en état des extincteurs comprend le démontage, le décapage et la peinture générale de l'appareil.

4- Périodicité :

Les visites de contrôle et d'entretien préventif auront lieux deux (02) fois par an, soit une périodicité de six mois.

5- Présentation de l'offre financière :

Le prestataire établira ses prix comme suit :

a) Pour le rechargement des extincteurs en se référent au bordereau joint en annexe n° 01.
b) Pour la vérification des extincteurs en se référent au bordereau joint en annexe n° 02.
c) Pour le remplacement des pièces de rechange en se référent au bordereau joint en annexe n° 03.
d) Pour les pièces de rechange ne figurant pas sur le bordereau de l'annexe n° 03, le prestataire proposera son devis pour approbation à la Radio Algérienne.
e) Pour la remise en état en se référent au tarif joint en annexe n° 04.

6- Durée du contrat :

La durée du contrat est d'une (01) année, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de cinq (05) années.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Votre offre devra nous parvenir en double exemplaires à l'adresse suivante:

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA RADIODIFFUSION SONORE

Commission d'ouverture des plis et d'Evaluations des Offres

Bureau d'ordre général 8 éme étage, 21 Bd des Martyrs, Alger - Algérie

Commande formalisée N°: 06/20, ayant pour objet

«Consultation pour la maintenance des extincteurs de la Radio Algérienne»

«NE PAS OUVRIR»

Note : Vous trouverez le descriptif quantitatif en annexe

A l'intérieur de l'enveloppe, le prestataire devra fournir en double exemplaires :

1. *Devis détaillés (prix en Ht et TTC)*
2. *Engagement sur les délais d'intervention (nombre de vérification annuelle, délais d'exécution des recharges) ;*
3. *Une copie de la carte fiscale en double exemplaire ;*
4. *Une copie du registre de commerce en double exemplaire ;*
5. *Références de la société (Copies des attestations de bonne exécution) ;*

Votre proposition devra nous parvenir avant le : 29 Janvier ***2020 à 13h00,***

Critères de choix :

1- Evaluation des offres techniques (sur 60 points) :

1) L'expérience professionnelle : /10 points
2) Références : /30 points
3) Délai d'intervention et d'exécution : /15 points
4) Présentation de l'offre : /05 points

Item	Désignations	Critères	Nbre de pts	Nbre max de pts
1	Expérience Professionnelle	- 01 à 03 années - 04 à 06 années - 07 à 09 années - 10 ans et plus	04 06 08 10	**10**
2	Références détaillées des projets similaires durant les cinq (05) dernières années	Nombre de projets similaires réalisés avec présentation des références authentifiées par les clients[1] : Les soumissionnaires ayant réalisé le plus grand nombre de projets similaires aura la note maximale de **30 points**, les autres se verront attribuer une note inversement proportionnelle et égale à $$Nc = 20 \times \frac{Nc}{Np}$$ N : note à attribuer au soumissionnaire considéré N_C : nombre de projets le plus court proposé N_P : nombre de projets proposé par le soumissionnaire considéré. 1- Projets réalisés avant 2012 ne seront pas comptabilisés. 2- **Aucun projet réalisé : offre rejetée**		**30**

[1]Les attestations de bonne exécution non signées par les clients ne seront pas prises en considération.

3	Délai d'exécution	Le soumissionnaire proposant les délais d'exécution les plus courts obtiendra la note maximale. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule ci-dessous : $$Nc = 20 \times \frac{De}{Dc}$$ 1- Nc = Note de l'offre considérée 2- Dc = Délai d'exécution considéré 3- De = Délai d'exécution le plus court	**15**

(Le délai d'exécution est définie comme le temps nécessaire pour effectuer la prestation dans tous les sites après la notification du contrat)

Item	**Désignation**	**Critères**	**Nbre de pts**	**Nbre max de pts**
4	**Présentation de l'offre**	- Très Bonne - Bonne - Moyenne - Insuffisante	5 3 1 0	**05**

Note éliminatoire : inférieure à 40 points

2- Evaluation des offres financières :

Il sera procédé à l'examen des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement.

Note de l'offre financière (sur 40 points)

Il sera procédé à la notation de l'offre financière comme suit :

- La note maximale de l'offre financière est de 40 points et sera attribuée à l'offre la moins disante après l'addition des montants total en TTC de l'annexe 01 et l'annexe 02.
- La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

$$Nc = 40 \times \frac{Mm}{Mc}$$

Où :

- Nc = Note de l'offre considérée
- Mc = Montant de l'offre considérée
- Mm = Montant de l'offre la moins disante

Choix de l'offre

retenir, conformément aux dispositions de la présente lettre de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, correspondant à l'offre qui obtient la note totale la plus élevée par référence à la somme des deux notes technique et financière.

En cas d'égalité, le choix sera porté sur l'offre ayant obtenu la meilleure note financière.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Moyens Généraux P/I

Copies pour info :

Monsieur le Président de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Plis ;

Bureau d'ordre générale

Annexe n° 01

BORDEREAU DES PRIX DE RECHARGEMENT DES EXTINCTEURS

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT de	Total Ht de Rechargement
01	*Extincteur NC 02 kg*	160		
02	*Extincteur NC 06 kg*	120		
03	*Extincteur NC 10 kg*	27		
04	*Extincteur EM 09 Litres*	45		
05	*Extincteur EM 50 Litres*	08		
06	*Extincteur EM 150 Litres*	02		
07	*Extincteur PS 01 kg*	45		
08	*Extincteur PS 02 kg*	04		
09	*Extincteur PS 06 kg*	01		
10	*Extincteur PS 09 kg*	42		
11	*Extincteur PS 50 kg*	04		
			Total HT	
			TVA 19%	
			Total TTC	

Annexe n° 02

BORDEREAU DES PRIX DE VERIFICATION DES EXTINCTEURS

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT de	Total Ht de Rechargement
01	*Extincteur NC 02 kg*	160		
02	*Extincteur NC 06 kg*	120		
03	*Extincteur NC 10 kg*	27		
04	*Extincteur EM 09 Litres*	45		
05	*Extincteur EM 50 Litres*	08		
06	*Extincteur EM 150 Litres*	02		
07	*Extincteur PS 01 kg*	45		
08	*Extincteur PS 02 kg*	04		
09	*Extincteur PS 06 kg*	01		
10	*Extincteur PS 09 kg*	42		
11	*Extincteur PS 50 kg*	04		
			Total HT	
			TVA 19%	
			Total TTC	

Annexe n° 03

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DE PIECES DE RECHANGE POUR EXTINCTEURS A TITRE INDICATIF.

N°	Désignations	Qté	Prix Unitaire en HT
01	Sparklet 30 Kg	1	
02	Sparklet 40 Kg	1	
03	Sparklet 60 Kg	1	
04	Sparklet 80 Kg	1	
05	Sparklet 110 Kg	1	
06	Soufflette EM 9 Litres	1	
07	Soufflette PS 9 Kg	1	
08	Flexible EM 9 Litres	1	
09	Flexible PS 9 Kg	1	
10	Flexible et Soufflette EM 9 Litres	1	
11	Flexible et Soufflette PS 9 Kg	1	
12	Tromblon NC 2 Kgs	1	
13	Tromblon NC 6 Kgs	1	
14	Tromblon NC 10Kgs	1	
15	Flexible NC 6 Kgs	1	
16	Flexible NC 10 Kgs	1	
17	Flexible et Tromblon NC 6 Kgs	1	
18	Flexible et Tromblon NC 10 Kgs	1	
19	Tête Sides	1	
20	Lance EM 50- PS 50	1	
21	Lance EM 150- PS 150	1	
22	Flexible Ø25 3M EM 50 Litres	1	
23	Flexible Ø25 3M PS 50 kgs	1	
24	Flexible HP Bouteille Chasse	1	
25	Poignet Side	1	
26	Tête PS 1Kg – PS 2kgs import	1	
27	Tête PS 6 Kgs – PS 9 – EM 9l import	1	
28	Vanne CO2 NC 2 Kgs	1	
29	Vanne CO2 NC 6 Kgs	1	
30	Roues Ø 300 EM 50-PS50	1	
31	Roues Ø 200 EM 50-PS50	1	
32	Joint d'étanchéité	1	
33	Tube plongeur	1	
34	Filtre de pomme	1	
35	Tube plongeur	1	

36	Tube répartiteur	1	
37	Goupille de sécurité	1	
38	Plombage de sécurité	1	
39	Bouteille de chasse	1	
40	Robinet Basculeur CO2	1	
41	Robinet	1	
42	Gâchette	1	
43	Chapeau complet	1	
44	Percuteur	1	
45	Bec de Jet	1	
46	Collier	1	
47	Sérigraphie	1	
48	Peinture G.M	1	
49	Peinture P.M	1	

ANNEXE N° 04

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRRS DE REMISE EN ETAT DES EXTINCTEURS (main d'œuvre) A TITRE INDICATIF

N°	Désignations	Types	Quantité	Prix Unitaire en HT
01	Extincteurs à eau	EM 06 Litres	01	
02		EM 09 Litres	01	
03		EM 50 Litres	01	
04		EM 100 Litres	01	
05		EM 150 Litres	01	
06		EM 200 Litres	01	
04	Extincteurs à poudre	PS 01 kg	01	
05		PS 02 Kg	01	
06		PS 04 Kg	01	
07		PS 06 Kg	01	
08		PS 09 Kg	01	
09		PS 50 Kg	01	
10		PS 100 Kg	01	
11		PS 150 Kg	01	
12		PS 200 Kg	01	
13	Extincteurs à neige carbonique	NC 02 Kg	01	
10		NC 06 Kg	01	
11		NC 10 Kg	01	
12		NC 20 Kg	01	
13		NC 30 Kg	01	